

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 MAI 2017

COMPTE RENDU

1 ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE LOCAUX AUPRES D'ORYON POUR LA REALISATION DU FUTUR HOTEL DE VILLE ET HOTEL COMMUNAUTAIRE - 8 RUE GEORGES CLEMENCEAU A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La Roche-sur-Yon Agglomération va engager dès septembre 2017 les premiers aménagements de réhabilitation du bâtiment de La Poste, qui reste au rez-de-chaussée, afin d'y implanter ses services et ceux de la Ville pour permettre un meilleur accueil des Agglo-Yonnais.

Pour ce faire, La Roche-sur-Yon Agglomération doit acquérir auprès d'ORYON les lots 2a, 2b1, 2b2, 2b3, 2c et 2d situés 8 rue Georges Clémenceau à La Roche-sur-Yon, cadastrés section AL numéro 620, d'une contenance de 1 593 m², au prix net vendeur de 640 000 €auxquels s'ajouteront les frais annexes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ERDF

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le Bureau est appelé à approuver la convention de servitude au profit de ERDF relative à des remplacements de câbles électriques vétustes sur la parcelle cadastrée DV 29 située boulevard Arago à La Roche-sur-Yon. Les deux nouveaux câbles vont devoir emprunter la parcelle de la piscine du complexe Arago en passant en trottoir et en traversant l'impasse des Olympiades.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 CONVENTION D'INSTALLATION, GESTION, ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DES LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE DANS LES BATIMENTS PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Dans le cadre du déploiement, par l'opérateur Orange, d'un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné sur le territoire de l'Agglomération, les bâtiments publics pourront bénéficier d'un raccordement. Dans certains cas, l'opérateur doit cependant installer des équipements optiques à l'intérieur des bâtiments et doit conventionner l'installation avec le propriétaire. Cette délibération vise à autoriser le Président à valider cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SUBVENTIONS PARC PRIVE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Bureau d'accorder 57 subventions, dont le total s'élève à 119 214 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 VENTE D'UNE PARCELLE ZAE LE BOIS IMBERT A LA FERRIERE AUX TRANSPORTS RIVIERE BIRON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé au Bureau de vendre une parcelle 4 319 m² ZAE « Le Bois Imbert » à La Ferrière à la société « Transports Biron - Rivière » au prix de 13,83 €HT le M² soit un total de 59 731,77 €HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 CONVENTION D'INDEMNISATION D'UN EXPLOITANT AGRICOLE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE - ZAE LA TIGNONNIERE A AUBIGNY-LES CLOUZEUX

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle 8 ZH 89 pour l'extension de la ZAE de la Tignonnaire à Aubigny-les Clouzeaux, il est proposé de verser une indemnité pour perte d'exploitation de 5 265 €uros, soit 2 999,98 €/ha au GAEC des Vosges.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE AUPRES DE L'EPF DE VENDEE - BOULEVARD LOUIS BLANC A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée les parcelles cadastrées section BC numéro 347 d'une contenance de 7 582 m² et section BC numéro 345 d'une contenance de 2 465 m² soit une surface totale de 10 047 m² au prix de 1 785 701,59 € en substitution de la Ville de la Roche-sur-Yon dans le cadre du transfert de la compétence développement économique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE A ORYON POUR LA REALISATION D'UNE RESIDENCE ETUDIANTE - BOULEVARD LOUIS BLANC A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite soutenir le projet de résidence étudiante portée par le CROUS et réalisé par ORYON et pour ce faire décide de céder une emprise foncière d'environ 2 110 m², à prélever sur les parcelles cadastrées section BC numéro 347 et section BC numéro 345, au prix de 130€/m².

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DE CONTENEURS ENTERRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC SAS BROSSARDIERE AMENAGEMENT POUR LES SITES DU QUARTIER DE LA BROSSARDIERE A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire est assurée prioritairement par la collecte de bacs au porte à porte et pour certains quartiers et l'hyper centre de la ville de La Roche-sur-Yon assurée par la collecte en colonnes enterrées.

La configuration du quartier de La Brossardière ne permet pas de réaliser la collecte des déchets ménagers en porte à porte.

Aussi, l'installation de conteneurs d'apport volontaire de grande capacité destinés aux ordures ménagères et aux déchets ménagers recyclables s'avère la solution la plus adaptée.

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières applicables aux installations de collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets ménagers recyclables par le biais de conteneurs enterrés situés sur l'emprise du quartier de La Brossardière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUZANCE VERTONNE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Suite aux fusions des établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) de janvier 2017, la composition de la commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin Auzance Vertonne doit être modifiée.

Les services de l'Etat souhaitent que l'ensemble des EPCI concernés par le SAGE soient représentés au sein de la CLE.

Il est proposé de désigner Marlène GUILLEMAND comme représentante de La Roche-sur-Yon Agglomération au sein de la CLE du Sage Auzance Vertonne.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 TARIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA PERIODE 2017-2018 (1ER JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018) COMPLEXE ARAGO ET PISCINE SUD

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis Batiot

Il est proposé au Bureau d'approuver les tarifs des équipements sportifs de La Roche-sur-Yon Agglomération : le complexe piscine patinoire La Roche-sur-Yon Agglomération Arago, et la piscine La Roche-sur-Yon Agglomération Sud pour la saison 2017-2018.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ